

ACL - ST MARTIN D'URIAGE - TARIFS - ANNEE 2018

Les tarifs ci-dessous tiennent compte des aides de la Commune de Saint Martin d'Uriage

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES DE LOISIRS		JOURNEE SPECIALE (*)		REPAS
	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE	
- 300	5,30 €	2,65 €	6,30 €	3,65 €	4,10 €
301 - 530	6,90 €	3,45 €	8,20 €	4,75 €	4,50 €
531 - 760	8,40 €	4,20 €	10,00 €	5,80 €	4,70 €
761 - 990	11,50 €	5,75 €	13,40 €	7,65 €	4,90 €
991 - 1220	14,40 €	7,20 €	16,60 €	9,40 €	5,10 €
1221 - 1450	17,40 €	8,70 €	19,90 €	11,20 €	5,30 €
1451 - 1680	19,40 €	9,70 €	22,20 €	12,50 €	5,50 €
1681 - 1910	21,00 €	10,50 €	24,10 €	13,60 €	5,70 €
+ 1910	22,30 €	11,15 €	25,70 €	14,55 €	5,90 €

(*) Une journée spéciale de centres de loisirs est une journée (ou une demi-journée) proposant une activité spécialisée.

Exemple : activités Club des Petites Maisons les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; activités Zumba, Tir à l'arc, Gymnastique artistique et Stop motion organisées au Clos d'Espiès à Gières.

Les activités Cuisine, Création florale, Taekwondo, BasketBall, Land'art organisées au Clos d'Espiès à Gières sont gratuites, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées en après-midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Judo d'éveil / Danse
- 450	167,40 €	141,30 €	111,60 €
451 - 1220	186,30 €	154,80 €	124,20 €
1221 - 1800	234,90 €	200,70 €	169,20 €
+ 1800	251,10 €	214,20 €	181,80 €

Tarifs forfaitaires pour les 9 séances du 2^{ème} trimestre 2018.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation : 5 séances (du 9 au 13/04 ou du 16 au 20/04)
- 450	93,00 €
451 - 1220	103,50 €
1221 - 1800	130,50 €
+ 1800	139,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)

A NOTER : Les règlements par chèques vacances et par CESU sont acceptés.

Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.

Les règlements par virement sont également possibles : se renseigner auprès de notre secrétariat.